

# Challenge n°2 : MARDI, je participe à la réduction de CO2...je fais du covoiturage !

## Bon à savoir

### CHIFFRES CLES ET INFOS PRATIQUES



La voiture individuelle est utilisée à 80% pour aller au travail, contre 63% il y a 10 ans

Les voitures individuelles représentent 12% des émissions de CO2

#### Assurance

En cas d'incident, la garantie obligatoire de responsabilité civile couvre les personnes transportées à bord du véhicule. Il est conseillé aux salariés qui covoiturent régulièrement de signaler cette pratique à leur assurance

#### Impôts

Les passagers ou les personnes en alternance de véhicule n'ont rien à déclarer. Il en va de même pour les personnes ayant opté pour le régime forfaitaire. En revanche, si vous êtes conducteur et que vous êtes sous le régime d'abattement des frais réels, vous devez indiquer les dépenses engagées et déclarer les sommes demandées à vos covoitureurs.

## Comment participer au covoiturage AMI ?

### MODE D'EMPLOI

Dans le cadre de notre semaine de la créativité, nous avons mis en place un tableau permettant d'organiser le covoiturage. Pour y participer, remplissez ce tableau !

Si vous souhaitez être conducteur, indiquez vos préférences pour les horaires et le lieu de rendez-vous.

Si vous souhaitez être passager, indiquez-le nom du conducteur avec qui vous covoitureriez !

En toute égalité, un covoiturage en vaut un autre. N'hésitez pas à échanger les rôles !

**FLEXIBILITE DE 30MIN  
SUR VOS HORAIRES**



## Quels avantages ?

### DE NOMBREUX BIENFAITS...

Covoiturer, c'est contribuer à la réduction de la pollution. J'économise 500 kg de CO2/an en covoiturant 2 fois par semaine !

Un équipage de 4 personnes équivaut à 3 places de parking libérées !

Covoiturer une fois par semaine équivaut à 10% de voitures en moins sur la route !

Covoiturer, c'est mieux connaître ses collègues !



Semaine de la créativité 2019



**AMI**  
INGRÉDIENTS

" Distributeur par Nature "